



Déclaration FSU au CTA du 9 juillet 2015

La crise du recrutement sur laquelle nous vous alertons depuis longtemps s'amplifie avec une forte augmentation de postes non pourvus aux concours du second degré de la session 2015. Malgré une communication biaisée de la part du ministère, la réalité est cruelle : Si le nombre d'admis augmente de 27% entre 2013 et 2105, le nombre de postes non pourvus double et passe à 23 % en 2015 ! L'augmentation des recrutements n'est pas à la hauteur des besoins pour compenser les déficits d'enseignants suite au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux (2008-2012), pour pallier à la crise de recrutement, et pour combler les besoins dus à l'évolution démographique.

L'ensemble des enseignements nécessaires aux élèves et à leur réussite ne peut ainsi plus être assuré toute l'année, voire pas du tout pour certaines disciplines comme les lettres classiques dans certains établissements. Le cumul des postes non pourvus va mettre en tension de nombreux établissements et va avoir des effets négatifs sur les conditions de travail des personnels, avec une augmentation des effectifs par classe et des dédoublements non réalisables du fait d'un nombre d'enseignants insuffisant, avec des postes non pourvus pour cette rentrée.

Quelle est la volonté du gouvernement dans ce domaine ? Mettre plus de postes au concours ne suffira pas à rendre nos métiers plus attractifs. Ce sont les conditions de travail et la rémunération qui sont au cœur de cette crise. Malgré le rétablissement d'une décharge de service pour les stagiaires, toujours insuffisante, la baisse de 14% de leur rémunération est un mauvais signe envoyé aux candidats potentiels.

La mise en place des EAP, qui pouvait être interprété comme un premier pas vers un vrai pré-recrutement, n'a pas donné satisfaction, en premier lieu car ceux-ci devaient effectuer 12 heures de service en sus de leurs études. Leur suppression annoncée doit être compensée par une politique ambitieuse de vrais pré-recrutements.

Cette année, les stagiaires vont commencer leur année scolaire le 31 août, sans être rémunérés, comme pour l'année scolaire suivante. C'est inacceptable et l'argument technique sur l'impossibilité de générer des bulletins de paye n'est pas recevable. Ce travail dissimulé est la conséquence directe de la modification unilatérale du calendrier scolaire par le ministère. Pour le SNES, SNEP et SNUEP FSU, la rentrée des enseignants doit avoir lieu en septembre. Nous demandons que les stagiaires soient rémunérés dès la rentrée des enseignants.

Evolution des structures pédagogiques en lycée

La FSU dénonce la gestion à l'élève près de l'ouverture de structures pédagogiques en lycée. Toutes les secondes de l'académie sont à saturation avec des classes à 35.

La régionalisation et ses conséquences :

Alors que la navette parlementaire n'a pas encore arrêté la ventilation des compétences des collectivités territoriales (exemple: la compétence transport scolaire donnée à la Région par l'Assemblée Nationale avant d'être reventilée aux Départements par le Sénat) dans le cadre de la Loi NOTRe le SNUEP-FSU et la FSU discernent mieux certaines conséquences de l'Acte III de la Décentralisation. La création de la nouvelle

région AURA des implications réelles ou encore probables très importantes sur les sections professionnelles, leurs structures et nos conditions de travail :

- élaboration du schéma stratégique des formations (hors Grand Clermont-Ferrand) lancé le 31 mars dernier pour vote par la Région Auvergne avant fin septembre 2015 qui devrait mettre en miroir les formations initiales de la Voie Pro, de l'apprentissage et de l'agriculture avec l'existant de la région voisine
 - demandes d'ouvertures des sections dans le cadre de la carte des formations à la rentrée 2016 qui a failli être gelée dans notre région
 - transfert de notre capitale régionale à Lyon où devraient se concentrer le nouvel exécutif régional et certaines instances comme le CREFOP voire le CAEN ...
 - le couperet qui pourrait tomber sur notre académie si les 3 académies de la nouvelle région se trouvaient fusionnées avec toutes ses implications pour les personnels administratifs du Rectorat et des Inspections d'Académie et leurs missions mais aussi tous les autres personnels (mutations, avancement, remplacement...) ou pour le moins une coopération renforcée sans fusion dans 3 compétences partagées avec la nouvelle AURA (carte des formations, orientation, numérique) !
- Paradoxalement, ce nouvel acte de décentralisation se traduirait par une concentration des services de l'État vers la nouvelle préfecture de région au détriment des fonctionnaires d'État et des services publics de proximité.

Contractualisation tripartite

Le SNES-FSU ne s'oppose pas a priori à des dispositifs permettant aux usagers de mieux connaître les actions des différents acteurs en faveur du service public d'éducation. Même si nous critiquons le pilotage du système éducatif sur la base de contrats d'objectifs et d'indicateurs de performance, nous partageons certains objectifs prioritaires tels que la réduction des inégalités scolaires et culturelles ou l'augmentation du niveau de qualification. Nous refusons cependant que ces contrats préfigurent une nouvelle étape de décentralisation qui toucherait les activités scolaires des établissements à travers des ingérences voire une main mise de la collectivité territoriale sur le champ éducatif et pédagogique.

Les représentants des personnels du SNES et de la FSU n'ont été associés à aucune concertation au niveau régional sur les travaux en cours. C'est en soi une raison suffisante pour avoir un a priori négatif sur d'éventuelles conventions tripartites qui viendraient à être soumises en CA. Nos inquiétudes sont multiples : Un droit de regard sur les enseignements ou les activités scolaires est-il consenti à la Région ? La liberté pédagogique des équipes est-elle préservée ? Les financements orientent-ils les projets pédagogiques ou éducatifs ?

Et enfin, cette contractualisation sera-t-elle déclinée par les départements, avec des indicateurs similaires ?

RIFSEEP :

LA FSU rappelle que le RIFSEEP aura pour conséquences de permettre d'axer la rémunération des agents sur les fonctions que la hiérarchie aura attribuées et sur l'évaluation du mérite. Ce régime supprimera la garantie de voir la rémunération globale du fonctionnaire maintenue quel que soit le poste occupé et de la voir progresser avec son déroulement de carrière (opposition au déroulement de carrière à l'ancienneté). C'est également un frein au droit à mutation : les agents ne prendront pas le risque de muter sur des postes appartenant à un « groupe de fonctions » inférieur car leur prime diminuerait. Le RIFSEEP s'oriente vers la généralisation des postes à profil qui rompent l'égalité de traitement en donnant tous pouvoirs à la hiérarchie pour choisir les agents, sans contrôle des CAP. Le RIFSEEP menace gravement les garanties statutaires. La circulaire l'instaurant chez les adjoints administratifs intègre dans les 2 « groupes

fonctions » de ces corps de nombreuses « fonctions-types » relevant de la catégorie B. C'est un outil qui bouche toute perspective de requalification massive des postes et reclassement des agents concernés dans le corps supérieur.

A noter que les agents non-titulaires sont exclus du champ d'application de la RIFSEEP.

Le complément indemnitaire annuel débouchera sur une politique salariale affaiblissant les services publics en instaurant une prime liée « à la performance ». Donc les agents auront intérêt à évincer les usagers les plus longs ou difficiles à servir. Ce complément remet en cause le droit à « l'égalité de traitement » des usagers.

Nous n'acceptons pas de nouvelles réorganisations dont l'objectif serait de faire des économies budgétaires au détriment de la qualité du service public et des conditions d'emploi et de travail des personnels qui l'assurent au quotidien. Nous défendrons ainsi l'existence de nos académies.

La situation actuelle de la prise en compte du handicap :

Les moyens de l'accueil des élèves en situation de handicap semblent servir de variable d'ajustement. Ces choix, non assumés, sont inacceptables. Nous avons constaté pour la rentrée 2015 un certain nombre de problèmes, alors que les prévisions d'effectifs sont stables pour la rentrée :

- Dans les ULIS lycée, jusqu'à présent, 2 ETP étaient attribués pour le fonctionnement du dispositif, afin d'assurer les heures de face à face pédagogiques et la coordination par des PLP ou PE spécialisés. Pour 2015, cette dotation a été abaissée de 25% avant d'être partiellement rétablie (pas au LP de Cortat, LP Val d'Allier et partiellement à Chamalières) suite à des interventions syndicales FSU-CGT-SUD
- Baisse de la dotation AESH de 20 à 50% pour certaines ULIS du Puy de Dôme, au profit d'ULIS ouvertes à la rentrée 2015
- Baisse de la dotation horaire pour le suivi et l'insertion professionnels des élèves en stage professionnel effectués par le CFAS ou le Greta, notamment en sous évaluant les effectifs élèves à suivre

L'Académie de Clermont-Ferrand, en pointe dans la scolarisation des enfants en situation de handicap jusqu'à présent, semble s'engager vers l'austérité, pour un gain dérisoire. La FSU demande le rétablissement des moyens supprimés.